



**ORDRE
DES
ARCHITECTES**



86 / Comité départemental de concertation État-Filière BTP

Date de réunion : 07/04/2020

Présents : **Administrations :** Préfecture de la Vienne, Sous-Préfecture de Châtelleraut, Dirrecte, DDTM
Maîtres d'ouvrage : Conseil départemental de la Vienne, Association départementale des Maires, SIMER, SEP,
Concessionnaires réseaux : Groupe Energie Vienne, Eaux de Vienne
Fédérations, Syndicats, Ordres : FFB, FTP, CCI, CMA et CAPEB de la Vienne, FTP, FPI (promoteurs immobiliers), Ordre des Architectes représenté par Philippe Mulnet

Problèmes posés :

Poursuite de l'activité du BTP en sécurité pour les salariés

- Constat d'arrêt (presque total) du BTP et du réel préjudice pour les acteurs économiques territoriaux avec une crainte des salariés à reprendre les chantiers (volonté des acteurs de poursuivre les chantiers tout en garantissant la sécurité et la santé des salariés. Les travaux d'alimentation gaz, électrique, AEP... sont assurés).
- Fermeture de certaines déchetteries avec les problèmes du traitement des déchets de chantier.
- Arbitrage de la Préfecture sur la déclaration des chantiers à caractère d'urgence (priorité aux chantiers démarrés avant confinement, demande aux acteurs de faire remonter tous les chantiers ouverts sur le territoire de la Vienne).

Parole de l'Ordre :

- A conseillé d'étudier la reprise au cas par cas après concertation de tous les acteurs (maîtrise d'œuvre, maîtres d'ouvrage, CSPS et entreprises) avec respect du Guide de l'OPPBTP.
- A mis en avant l'aspect humain avant l'économie.
- A abondé sur les conséquences économiques avec l'arrêt des instructions des autorisations administratives et a préconisé une réflexion sur la dématérialisation.

> Pour nous faire connaître les points de blocage et difficultés que vous pouvez rencontrer sur la reprise des chantiers, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, pour obtenir des prêts garantis par l'État, etc., adressez-nous un mail à cellulecrise.ordre.86@architectes.org

Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

308 avenue Thiers
33100 Bordeaux
t. + 33 (0)5 56 48 05 30
www.architectes.org
ordre.na@architectes.org

Pôle de Limoges
75 boulevard Gambetta
87000 Limoges

Pôle de Poitiers
1 rue de la Tranchée
86000 Poitiers

Pôle de Pau
3 Place de la Monnaie
64000 Pau